



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 01 AVR. 2014

**ARRETE**  
portant autorisation d'occupation du domaine public  
les samedi 12 avril et dimanche 13 avril 2014

N° Départ : 126/2014/6/PM/MC/DS

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation « Sun Vintage », il convient de réserver le parc du Château.

arrête

**Article 1 :** Le domaine public sera occupé du samedi 12 avril au dimanche 13 avril 2014 à l'occasion de la manifestation « Sun Vintage ».

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur le parking Autran à proximité du Conseil général à partir du samedi 12 avril 2014 à 15 heures au dimanche 13 avril 2014 à 23 heures.

**Article 3:** Le présent arrêté sera affiché à compter du mercredi 09 avril 2014.

**Article 4 :** La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

**Article 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 6 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

